**PLAGE- COMMUNICATION DE FIN DE MISSION DU COORDINATEUR PLAGE ACTUEL (ARTICLE 18, §2)**

***La présente est à envoyer électroniquement à*** ***plage@environnement.brussels***

***Merci d’écrire en lettres capitales svp***

Je soussigné·e,

Madame, Monsieur[[1]](#footnote-1) (NOM, Prénom) ....................................................................................................

personne habilitée à désigner le coordinateur PLAGE

au nom de l’organisme (Intitulé officiel),

……………………………………………..…………………………………………………………………………………………………

intitulé ci-après « l’organisme », avec le numéro d’entreprise (n° repris dans la base de données de la BCE[[2]](#footnote-2)):…………..-..…………-……………

Communique, par la présente, conformément à l’article 18, §2 de l’Arrêté du Gouvernement du 14 juin 2018 relatif au Plan Local d’Action pour la Gestion énergétique, la fin de mission de M./Mme ………………………………………………… coordinateur.trice PLAGE actuel.le de l’organisme, en date du xx/xx/xx.

Cette communication implique que les délais de la phase en cours à cette date de fin de mission sont suspendus durant la période nécessaire à l'organisme pour désigner le nouveau coordinateur PLAGE et qui ne peut dépasser **six mois**. Une seule suspension des délais par cycle PLAGE sera accordée.

Le service PLAGE confirmera par mail à l’adresse suivante xxx@xxxx.xxx[[3]](#footnote-3) dans les plus brefs délais la bonne réception de la présente et l’application de la suspension jusqu’à l’engagement d’un.e nouveau.elle coordinateur.trice PLAGE (6 mois maximum).

Fait à …………………………………, le…………………………….

Signature

(Suivie du·des nom·s et prénom·s de cette·ces personne·s)

1. Biffer la mention inutile. [↑](#footnote-ref-1)
2. Banque Carrefour des Entreprises (BCE). [↑](#footnote-ref-2)
3. Compléter en lettres minuscules [↑](#footnote-ref-3)